

## DECISION DE DECLARATION SANS SUITE

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2185-1 et R 2185-2

Vu la délibération n° 5 du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant, notamment en vertu de l'article L.3221-11 du code général des collectivités territoriales, délégation de compétence à madame la présidente du Conseil départemental en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté n°2021-004 du 19 juillet 2021 de Madame la Présidente du Conseil départemental donnant délégation de fonction à Madame Corinne Chabaud, Conseillère départementale, en matière de marchés publics et délégations de service public,

Vu la mise en ligne le 6 juillet 2022 de l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture, la livraison et l'installation de mobiliers destinés aux services du Département des Bouches-du-Rhône -2 lots (2022-0336) dont le lot 1 - Sièges, chaises et fauteuils de bureau

Vu le procès-verbal d'ouverture des offres, établi par les directions de l'achat public et des Services Généraux, le 10 août 2022.

Considérant que les 2 offres enregistrées sont irrégulières,

Considérant que la procédure ne peut être menée jusqu'à son terme et qu'il peut être fait application des dispositions des articles R2185-1 et R 2185-2 du Code de la Commande Publique autorisant le représentant du pouvoir adjudicateur à déclarer une procédure sans suite pour cause d'infructuosité,

### DECIDE :

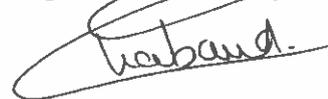
**Article 1 :** De déclarer sans suite la procédure lancée pour la passation de cet accord-cadre au motif mentionné ci-dessus et de relancer la consultation sous la même forme.

**Article 2 :** Les candidats seront informés de la présente décision.

**Article 3 :** Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les formes habituelles et transmise au contrôle de légalité.

Fait à Marseille, le 20/10/2022

Pour la Présidente du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Conseillère départementale déléguée aux marchés publics  
et aux délégations de service public



Corinne CHABAUD